



Date du premier rééquilibrage : (le premier rééquilibrage doit avoir lieu après le règlement des transactions initiales) :

Acceptation du client :

J'accepte (nous acceptons) par la présente de participer au service de Service de rééquilibrage automatique (SRA) Mackenzie, tel que décrit dans le prospectus simplifié du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie, série GP ou SP, le cas échéant, ou le prospectus simplifié d'autres fonds Mackenzie. J'autorise (nous autorisons) par la présente Placements Mackenzie à rééquilibrer automatiquement mon (notre) compte selon la fréquence et l'écart indiqués ci-haut en effectuant des échanges de placements afin de revenir à ma (notre) répartition de fonds cible si une (ou plusieurs) de mes (nos) participations dans un fonds s'écarte de l'écart de rééquilibrage sélectionné. Je reconnais (nous reconnaissons) qu'à l'exception du rééquilibrage initial à partir du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie, série GP ou SP, le cas échéant, le rééquilibrage sera effectué conformément aux directives énoncées dans la section ci-dessous. Je comprends (nous comprenons) que ces transactions pourraient avoir une incidence fiscale sur les comptes non enregistrés. Le service de Service de rééquilibrage automatique Mackenzie continuera jusqu'au moment où Placements Mackenzie recevra des instructions de ma (notre) part demandant la suspension ou l'arrêt du service. Si 100 % de l'un ou de plusieurs fonds cibles choisis dans ma (notre) répartition cible est racheté ou échangé/transféré de la répartition de fonds cible, sans que de nouvelles instructions permanentes aient été fournies à Mackenzie par le biais de mon conseiller, à la prochaine date de rééquilibrage, les fonds restants de ma (notre) répartition cible actuelle seront redistribués proportionnellement dans ces fonds, y compris le ou les fonds qui ont été rachetés ou ont fait l'objet d'un échange/tranfert-sortie. Le service de Service de rééquilibrage automatique Mackenzie est décrit dans le prospectus simplifié de chaque fonds y étant admissible et cette description, telle que modifiée de temps à autre, est intégrée aux présentes par renvoi.

Rééquilibrage :

Placements Mackenzie effectuera le suivi de votre portefeuille selon la fréquence choisie par vous et énoncée dans la présente entente. Vos avoirs en portefeuille seront rééquilibrés à chaque « date de rééquilibrage » (selon la fréquence choisie par vous) lorsque la pondération accordée à toute catégorie d'actif sera, à la date de rééquilibrage, égale ou supérieure à l'écart de rééquilibrage choisi par vous et énoncé dans la présente entente. Nous échangerons les avoirs au sein de votre compte en achetant ou rachetant de votre part les fonds dont la pondération actuelle s'écarte le plus de la pondération cible afin de limiter le plus possible le nombre de transactions et uniquement dans la mesure où ces transactions sont nécessaires pour assurer qu'aucune des pondérations actuelles ne dépasse l'écart de pondération cible à des fins de rééquilibrage. Aucun nouveau fonds ne fera l'objet d'une substitution au sein de votre portefeuille sans instructions à cet effet de votre part et de la part de votre conseiller. Vous pourrez, de temps à autre, nous transmettre des directives de rééquilibrage à l'extérieur de la fréquence énoncée dans la présente entente. Nous procéderons alors au rééquilibrage de votre portefeuille en fonction des paramètres, autres que la fréquence de rééquilibrage, énoncés dans la présente entente. Vous ne recevrez pas d'avis préalable concernant les transactions effectuées à des fins de rééquilibrage et vous et votre conseiller autorisez par les présentes Placements Mackenzie à effectuer ces transactions.

Toute modification à votre service SRA Mackenzie doit être signifiée à Placements Mackenzie au moyen du formulaire de modification du formulaire d'acceptation du client SRA Mackenzie.

Modalités générales :

1. Vous pouvez mettre fin à votre participation au service de Service de rééquilibrage automatique Mackenzie à tout moment en nous remettant un avis écrit à cet effet. Pour participer à nouveau au service, vous devrez présenter un nouveau formulaire d'acceptation du client SRA Mackenzie.
2. Vous pouvez, en tout temps, modifier les instructions que vous nous avez fournies en nous remettant de nouvelles instructions au moyen d'un « formulaire de modification du formulaire d'acceptation du client SRA Mackenzie ».
3. Placements Mackenzie ne saurait être tenue responsable de votre placement et de vos décisions de rééquilibrage. Veuillez discuter de ces questions avec votre conseiller. Placements Mackenzie ne fait aucune représentation quant au rendement de tout fonds ou portefeuille. En signant la présente entente, vous vous engagez à assumer tous les risques liés à votre placement et reconnaissez que votre conseiller vous a expliqué tous les risques liés à chacun de vos placements et portefeuilles ainsi que les risques liés aux placements en général et à l'utilisation d'un programme de répartition de l'actif.
4. Placements Mackenzie peut mettre fin à cette entente à tout moment moyennant un préavis écrit à votre intention.
5. Si l'une quelconque des dispositions de la présente entente est jugée invalide, illégale ou inexécutable, cette nullité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'aura aucune incidence sur les autres dispositions.
6. Cette entente est régie conformément aux lois de l'Ontario.

Les parties ont exécuté la présente entente en convenant d'être liés par ses modalités.

Signature du client :

Date : JJ/MM/AAAA

Signature du codemandeur (le cas échéant) :

Date : JJ/MM/AAAA

Signature du conseiller :

Date : JJ/MM/AAAA

Envoyer l'original dûment signé du formulaire d'acceptation du client à Placements Mackenzie, par courrier, messenger ou télécopieur.

Placements Mackenzie
180, rue Queen Ouest
Toronto, ON M5V 3K1
T 416 922 5322 1 888 653 7070
F 416 922 5660 1 866 766 6623
C service@placementsmackenzie.com



MACKENZIE
Placements